

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 juillet 2015

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2949)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 49

présenté par  
Mme Zanetti

-----

**ARTICLE 4 QUATER B**

I. – À l'alinéa 6, après le mot :

« accorder »,

insérer les mots :

« le statut de correspondant ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« le statut de correspondant ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.